



## Pourquoi opter pour la formation POST PERMIS ?

### 1) Les stages portpermis et réduction de la période probatoire :

Les titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire "POSTPERMIS", entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis, bénéficient d'une réduction de la période probatoire.

### 2) Pourquoi et pour qui ?

Cette formation d'une journée, si elle est suivie entre six et douze mois après l'obtention du permis, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de surconfiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 ans de permis.

### 3) Réduction de la période probatoire :

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 ans pour les formations traditionnelles (et à 1 an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

**COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?**

**CAS N°1 :**  
J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

**SANS**  
la formation post permis

J'ai 6 points → J'ai 9 points → J'ai 12 points

1<sup>re</sup> année    2<sup>e</sup> année    3<sup>e</sup> année

**AVEC**  
la formation post permis

J'ai 6 points → J'ai 8 points → J'ai 12 points\*

1<sup>re</sup> année    2<sup>e</sup> année

\* J'ai 12 points en 2 ans au lieu de 3 à condition de ne commettre aucune infraction donnant lieu à retrait de points

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES**

**COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?**

**CAS N°2 :**  
J'ai eu le permis en conduite accompagnée

**SANS**  
la formation post permis

J'ai 6 points → J'ai 9 points → J'ai 12 points

1<sup>re</sup> année    2<sup>e</sup> année

**AVEC**  
la formation post permis

J'ai 6 points → J'ai 9 points → J'ai 12 points\*

1<sup>re</sup> année    6 mois

\* J'ai 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 à condition de ne commettre aucune infraction donnant lieu à retrait de points

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES**